

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017 À 18 HEURES 30

N° DEL2017_153 : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES (ROD) DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE : BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES SUITE AUX RECOMMANDATIONS REÇUES

L'an deux mille dix sept, le vingt huit septembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 28 septembre 2017 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Thierry DUFOUR, 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Patrice BEDIER

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,

Philippe BONNECARRERE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGHE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Robert AZAIS, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Louis BARRET

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,

Philippe GRANIER, Philippe MARAVAL, Marie-Claire MALROUX, Agnès BRU, Christian LAFON, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,

Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE)

Votants : 50

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2017

**N° DEL2017_153 : RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES (ROD) DE LA CHAMBRE
RÉGIONALE DES COMPTES D'OCCITANIE : BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES
SUITE AUX RECOMMANDATIONS REÇUES**

Pilote : Finances

Monsieur Philippe BONNECARRERE, rapporteur,

En application des dispositions des articles L211-1 à L211-8 du code des juridictions financières, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a fait l'objet d'un contrôle effectué par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie (CRC) sur sa gestion pour les exercices budgétaires 2010 et suivants.

Ce rapport, reçu le 13 juillet 2016, a été soumis au plus proche Conseil Communautaire qui en a pris acte le 6 octobre 2016.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et plus particulièrement son article 107 introduisant un article L243-9 au code des juridictions financières, prévoit que les collectivités qui ont fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes doivent entreprendre des actions correctrices pour répondre aux recommandations du rapport d'observations définitives et présenter le bilan de ces actions dans un délai d'un an à leur assemblée délibérante.

Ce bilan doit ensuite être transmis à la Chambre Régionale des Comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués. Cette synthèse est présentée par le Président de la Chambre Régionale des Comptes devant la conférence territoriale de l'action publique. Chaque Chambre Régionale des Comptes transmet cette synthèse à la Cour des Comptes en vue de la présentation du rapport public annuel de la Cour des Comptes.

Aussi, eu égard aux recommandations formulées par la CRC, les actions suivantes ont été entreprises par la communauté d'agglomération.

En matière de fiabilité des comptes et des prévisions budgétaires

La communauté d'agglomération s'est engagée depuis le début de l'année 2017 dans la démarche d'expérimentation nationale de la certification de ses états financiers. Cette démarche doit permettre de conforter les procédures comptables de la collectivité et d'améliorer la qualité de l'information financière diffusée aux élus et aux citoyens du territoire. La certification sera également un moyen de consolider les résultats obtenus suite aux actions mises en place pour répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie.

Recommandation 1. : mettre en place la procédure de rattachement des charges et des produits

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice est une règle imposée par la comptabilité M14 qui concerne :

- Uniquement la section de fonctionnement ;

- Les dépenses et recettes engagées, pour lesquelles le service a été fait avant le 31 décembre, mais qui n'ont pu être mandatées et titrées avant l'arrêt des comptes.
- L'objectif de cette procédure est d'intégrer dans le résultat de l'exercice toutes les écritures comptables correspondant à des services faits au cours d'une année pour :
- Respecter les principes d'annualité et de sincérité ;
 - Permettre une meilleure comparabilité des exercices puisqu'on y rattache toutes les charges et les produits qui les concernent.

La procédure de rattachement des charges et des produits à l'exercice a été mise en place à compter de l'exercice 2016.

Les montants de rattachement ont été déterminés à partir des engagements de dépenses et de recettes non soldés au 31 décembre 2016. Les engagements non soldés, ayant fait l'objet d'un service fait avant le 31 décembre 2016, ont donc été rattachés à l'exercice 2016 durant la journée complémentaire (janvier 2017).

Sur l'ensemble des budgets, le montant des rattachements s'est élevé à 1 924 809,23 € en dépenses (3,6% des dépenses réelles de fonctionnement) et 1 894 867,65 € en recettes (2,5% des recettes réelles de fonctionnement).

	Dépenses rattachées à l'exercice	% des dépenses réelles de fonctionnement	Recettes rattachées à l'exercice	% des recettes réelles de fonctionnement
Budget Général	1 870 811,05 €	4,3%	448 510,31 €	0,8%
Budget Transports Urbains	2 094,38 €	0,0%	3 425,34 €	0,1%
Budget Assainissement Collectif	47 451,33 €	1,1%	1 442 932,00 €	19,7%
Budget Zones d'Activités	1 560,50 €	3,3%	0,00 €	0,0%
Budget SPANC	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Budget Parking	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Budget Photovoltaïque	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Budget ZAC Innoprod	1 961,25 €	1,2%	0,00 €	0,0%
Budget ZAC Rieumas	0,00 €	0,0%	0,00 €	0,0%
Budget Immobilier Innoprod	930,72 €	0,7%	0,00 €	0,0%
TOTAL	1 924 809,23 €	3,6%	1 894 867,65 €	2,5%

Détail des rattachements de charges et de produits 2016 par budget

Recommandation 2 : se rapprocher du comptable public pour s'assurer de la fiabilité de l'inventaire et de sa concordance avec l'état de l'actif

Des travaux de rapprochement et de fiabilisation de l'inventaire comptable tenu par la communauté d'agglomération et de l'état de l'actif suivi par le comptable ont été entrepris depuis la fin de l'année 2015.

Ces travaux ont porté sur des transferts de comptes à comptes (compte 20 au compte 23, compte 23 au compte 21, compte 238 au compte 231...), sur l'ajustement des valeurs d'acquisitions historiques des immobilisations, sur le recensement des biens existants...

Ils ont permis de réduire significativement les écarts existant entre l'inventaire comptable de la communauté d'agglomération et l'état de l'actif du comptable.

Ainsi, sur le budget général, la différence en termes d'actif immobilisé brut était de 3 718 917,10 € au 31 décembre 2016 (1,01% du montant total) contre 18 433 511,54 € au 31 décembre 2014 (5,14% du montant total).

Les écarts qui persisteront au 31 décembre 2017 seront corrigés par opération d'ordre budgétaire dans le courant du premier semestre 2018 afin d'ajuster la valeur comptable de l'actif tenu par le trésorier sur celle de l'inventaire comptable de la communauté d'agglomération.

Recommandation 3. : se rapprocher du comptable public pour mettre en concordance l'état de la dette du compte administratif et la balance du compte de gestion

Au 31 décembre 2016, les états de dette des comptes administratifs de la communauté d'agglomération faisaient apparaître un encours de dette consolidé de 97 326 985,49 € sur l'ensemble des budgets (dont 4 230 987,75 € d'avances remboursables accordées aux budgets annexes photovoltaïque et ZAC Innoprod).

A la même date, les comptes de gestion présentaient quant à eux un solde créditeur au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées) de 97 268 763,97 € (hors dépôts et cautionnement – compte 165).

Encours de dette au 31 décembre 2016

	Comptes Administratifs (CA)	Comptes de Gestion (CG)	Ecart CA - CG
BUDGET GENERAL	62 539 699,91 €	62 496 076,34 €	43 623,57 €
BUDGET STU	2 425 571,27 €	2 425 571,24 €	0,03 €
BUDGET ASCO	28 118 726,56 €	28 104 128,64 €	14 597,92 €
BUDGET PARKING	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €
BUDGET PHOTOVOLTAIQUE	972 037,75 €	972 037,75 €	0,00 €
BUDGET ZAC INNOPROD	3 258 950,00 €	3 258 950,00 €	0,00 €
TOTAL BUDGETS	97 326 985,49 €	97 268 763,97 €	58 221,52 €

Il existe donc un écart de 58 221,52 € entre les états de dette des comptes administratifs et les balances des comptes de gestion. Cette différence représente 0,06% de l'encours de dette consolidé de l'agglomération.

L'ensemble des contrats d'emprunts de la communauté d'agglomération ont été pointés durant le premier semestre 2017, afin de fiabiliser le montant de l'encours de dette au 31 décembre 2016. Les écarts avec les balances des comptes de gestion ont été identifiés.

Des écritures de régularisations seront passées à l'issue du vote des budgets supplémentaires 2017 pour ajuster les montants des passifs figurant aux comptes de gestion.

Par conséquent, les états de dette des comptes administratifs et les balances des comptes de gestion seront concordants au 31 décembre 2017.

En matière de gestion locale de la fonction publique territoriale

Dans son rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, la Chambre Régionale des comptes a émis deux recommandations en matière de gestion des ressources humaines : poursuivre la mise en conformité du régime indemnitaire (1) et mettre en concordance le tableau des primes avec la liste des emplois ouvrant droit à l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (2).

Recommandation 1. : poursuivre la mise en conformité du régime indemnitaire

La communauté d'agglomération travaille sur la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Afin d'aborder ce sujet dans les meilleures conditions, une première étape a consisté au déploiement de l'entretien professionnel au sein des services. Celui-ci est désormais effectif depuis deux ans.

Sur cette base, un travail de cotation des postes est en cours. Elle permettra d'identifier les niveaux des postes, dans la perspective de leur attribuer un montant de régime indemnitaire. Ce projet donnera lieu à un échange, au cours du dernier trimestre 2017, avec les représentants du personnel afin de mettre en place un référentiel partagé.

Recommandation 2. : mettre en concordance le tableau des primes avec la liste des emplois ouvrant droit à IHTS

La question de l'IHTS (Indemnité horaire pour travaux supplémentaires) sera traitée dans le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) que doit mettre en œuvre notre collectivité. En effet, il n'apparaît pas pertinent de délibérer sur un sujet proche du régime indemnitaire sans avoir mis en place le nouveau cadre général du RIFSEEP.

La délibération relative au RIFSEEP, lorsqu'elle sera présentée au conseil communautaire sera accompagnée d'une autre délibération, qui définira le tableau des emplois ouvrant droit au paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie présenté en conseil communautaire le 6 octobre 2016,

VU l'article L.243-9 du code des juridictions financières.

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du bilan des actions entreprises par la communauté d'agglomération suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté en conseil communautaire le 6 octobre 2016.

Pour extrait conforme,
Fait le 28 septembre 2017,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL